



Subside communal en matière de mobilité

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Téléphone :	
E-mail :	
Numéro de compte IBAN :	
Etablissement financier :	
Titulaire du compte :	

sollicite un subside communal pour :

- l'acquisition d'un vélo ;
- l'acquisition d'un Pédélec25.

Le montant de la subvention pour l'acquisition est fixé à 10% du prix d'achat avec un maximum de 200.- €.

Pièces à joindre obligatoirement :

- document attestant l'obtention de la subvention de l'Etat avec indication du montant alloué ;
- une copie de la facture et preuve de paiement.

Contrôle

Par l'introduction d'une demande son auteur s'engage à autoriser les représentants de la commune de Colmar-Berg à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière. L'Administration communale se réserve en outre le droit de demander la présentation de toute pièce à l'appui supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions donnant droit à l'octroi de la subvention.

Remboursement

Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que le subside est sujet à restitution au cas où il aurait été obtenu sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.



Date :

Signature :

A Renvoyer à

Administration communale de Colmar-Berg

B.P. 10

L 7701 Colmar-Berg

Renseignements

[EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE COLMAR-BERG](#)